

Des élections professionnelles du 6 décembre 2018 : - le guide de l'électeur en SPIP -

En cette fin d'année, les agents des 3 versants de la Fonction Publique seront conviés aux urnes pour élire leurs représentants, pour les quatre années à venir, dans les différents comités techniques et commissions, au niveau inter-ministériel, ministériel ainsi que ses déclinaisons directionnelles. Chaque agent donnera sa voix sur 5 scrutins (6 pour les PS en SPIP). Nous vous proposons ici une présentation de ces instances de représentation ainsi que les modalités de vote. Bonne lecture !



Au sein du Ministère de la Justice, le SNEPAP-FSU représente la FSU Justice avec le SNPES-PJJ-FSU. Ensemble, nous siégeons au sein du **Comité Technique Ministériel (CTM)**. C'est un espace de dialogue avec le ministère de la Justice où nous sommes amenés à défendre le statut des agents (désaccord sur la dernière réforme IP de 2017 car insatisfaisante), leur formation (contributions sur les changements portés sur la formation des personnels de surveillance) ou même la création de nouveaux corps (psychologues du ministère de la Justice). Au niveau ministériel, vous voterez également pour le **Comité Technique Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail Ministériel**, espace de dialogue dédié aux thèmes collectifs du mieux-être sur site.



Plus spécifiquement au sein de l'Administration Pénitentiaire, il existe le **Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire (CTAP)** dont la composition est l'agrégation des votes des Comités Techniques Interrégionaux (CTIR). Compte-tenu de la place des personnels de surveillance, cette instance est investie par l'UFAP, FO et la CGT. Trois syndicats qui ont toujours oublié la filière Insertion et Probation sur les mouvements de 2014 et 2018, qui font fi des personnels contractuels et défendent les surveillants à l'aune de leurs propres intérêts. Dont acte !

Comme nous l'évoquions précédemment, pour chaque DISP il y aura un vote au **Comité Technique Interrégional (CTIR)** qui donnera la représentation régionale, au CTAP et également la représentativité au sein de chaque instance de dialogue local (Comité Technique départemental pour les SPIP et Comité Technique Local pour les établissements pénitentiaires). **Un seul vote qui conditionne trois instances !**

Pour aborder plus précisément les enjeux de la filière Insertion et Probation et tous les agents qui exercent en SPIP (PA, PS, psychologues, contractuels), il existe le **Comité Technique SPIP (CT SPIP)**. Seul espace de dialogue social dédié au SPIP, le SNEPAP-FSU occupe deux des huit sièges en jeu, pour porter l'opposition et la construction. Le boycott et le non-investissement ne sont pas dans l'ADN du SNEPAP-FSU !

Pour le CT SPIP, le SNEPAP-FSU présente la seule liste véritablement représentative de ce qu'est un SPIP en 2018 : des CPIP, des DPIP, en passant par des psychologues, des personnels administratifs et des personnels de surveillance. Ne confions pas le dialogue social sur les SPIP à ceux qui les ont jusqu'ici ignorés !

Enfin, dernier vote, celui relatif à la **Commission Administrative Paritaire (CAP)** et à la **Commission consultative paritaire (CCP)**. Ces deux types de commissions sont celles qui soutiennent les personnels pour leurs demandes de mutations ou en cas d'incidents disciplinaires.

QUI VOTE ? POUR QUELS SCRUTINS ?

Comité Technique Ministériel (CTM)
Et
Comité d'Hygiène de Sécurité et
des Conditions de Travail Ministériel
(CHSCTM)

Commission Administrative Paritaire
(CAP)
Ou
Commission Consultative Paritaire
(pour les ANT)

Je suis...
CPIP
DPIP
Psychologues
Personnels de surveillance
Personnels administratifs
Agents non-titulaires*
ASS
Je vote pour 5 scrutins...

Comité Technique SPIP
(CT SPIP)

Comité Technique Interrégional (CTIR)
Ou
Comité Technique Départemental (CTD) pour
la MOM

Plus d'informations dans notre dossier élections : <https://snepap.fsu.fr/category/elections-professionnelles/>

* pour les ANT, possibilité de vote si contrat d'une durée minimale de 6 mois depuis au moins 2 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois ou si l'agent est en CDI.

COMMENT VOTER ?

Les élections professionnelles dans les SPIP s'organisent uniquement par correspondance, avec dépouillement en DI ou à la DAP.

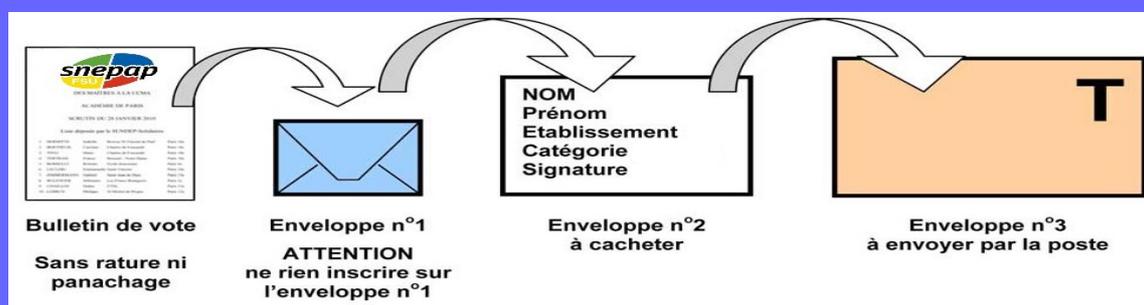
L'Administration remet les kits de vote aux agents, dans leur service, au plus tard le 19 novembre. Les bulletins de vote doivent parvenir à l'administration le 6 décembre dernier délai!

Le kit de vote se compose d'une série de 3 enveloppes par scrutin (une couleur par type de scrutin):

➤ Pour chaque scrutin, 3 types d'enveloppes :

- ◆ la plus petite pour y glisser mon bulletin de vote de manière anonyme,
- ◆ je glisse cette dernière dans la 2ème enveloppe sur laquelle je m'identifie, ce qui permettra de comptabiliser mon vote,
- ◆ enfin, je glisse cette 2ème enveloppe dans la 3ème qui servira à l'envoi postal.

ATTENTION A ANTICIPER LE DELAI DE L'ENVOI POSTAL



Le bureau national et votre bureau régional restent à votre disposition pour vous accompagner !

Les syndicats élus auront comme objectifs la défense de vos métiers, de vos statuts et de vos conditions de travail pendant les 4 années à venir ! Il ne faut pas se tromper !

Le SNEPAP-FSU c'est vous ! Nous communiquons régulièrement sur tous les sujets pour que vous ayez connaissance des enjeux stratégiques. Nous sommes un syndicat pluridisciplinaire, très présent au niveau local à travers des congrès régionaux ouverts à tous les agents où, point par point, pour tous les corps, nous explicitons nos positionnements et nos combats.

C'est Ensemble que nous continuerons à faire bouger les choses et grâce à vous !



Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS
Tél : 07.69.17.78.42 – 07.86.26.55.86

Messagerie : snepap@free.fr – Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> – <https://twitter.com/snepap>